

Pôle Vie Locale –et Solidarité – Projet
Social
Service Archives-Documentation

Affaire suivie par Mme Aurélie DAVID
Attaché territorial de conservation
AD/TV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230301-DEC_2023_74b-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

NOMENCLATURE : 08 - 09

DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU LOUVRE-LENS

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date
du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022,
portant délégation à des Adjointes au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date
du 15 décembre 2005 portant adhésion de la Ville de Lens à
l'association des Amis du Musée du Louvre-Lens,

Considérant que le renouvellement de l'adhésion à
l'association des Amis du Musée du Louvre-Lens nécessite la
signature d'une décision.

Décision n° 2023 - 74

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est décidé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lens à
l'association des Amis du Musée du Louvre-Lens.

ARTICLE 2 : La Ville de Lens verse à l'association des Amis du Musée du Louvre-
Lens la somme de 100 € correspondant au montant de la cotisation annuelle.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville
www.villedelens.fr (rubrique actes administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, délégué à la vie
locale et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des
dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 01/03/2023

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture,

Helene CORRE

